

SAISON 2017 / 2018

CONDITIONS DE VENTE EN LIGNE, DE RECHARGEMENT & D'UTILISATION DES FORFAITS DE SKI MAINS-LIBRES

SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT : CONDITIONS GENERALES DE VENTE A DISTANCE DE FORFAITS DE SKI MAINS-LIBRES

SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT

R.C.S 534 985 338 CHAMBERY

Société par actions simplifiées à associé unique, au capital de 50 000,00 €

Siège social : Bonconseil 73640 Sainte Foy Tarentaise

N° Tel : 04 79 06 95 15 – contact.saintefoy@loisirs-solutions.com

N° TVA Intracommunautaire : FR 40 5349853385

Responsabilité professionnelle souscrite auprès de :

ALLIANZ - Stéphane Gaucher, agent général Ocam, 72, rue Cassiopée 74650 CHAVANOD

RC mandataire N° 46.288.914 - Multirisques N°48.523.145

Exploitant le domaine skiable de Sainte-Foy-Tarentaise

Article 1 - GENERALITES - Conditions

La validation d'une commande ou le rechargement d'un support « mains-libres » auprès de SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT implique l'adhésion du client aux présentes conditions de vente en ligne.

Les présentes conditions régissent la vente et le rechargement en ligne par SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT des forfaits de ski mains-libres achetés en ligne sur le site Internet : www.saintefoy-ski.com.

Aucune disposition contraire aux conditions de vente ne saurait être opposée à SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT si elle n'a pas été préalablement et expressément acceptée par lui.

Ces conditions de vente pourront être modifiées unilatéralement par SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

Les présentes conditions sont ensuite complétées par les « Conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport » (cf. ci-après et affichées dans tous les points de vente).

Article 2 - GENERALITES – Supports « mains-libres »

Le titre « mains-libres » est délivré sur un support mentionnant son numéro. Il est recommandé au titulaire d'un titre de noter ce numéro afin de pouvoir le porter à la connaissance de l'Exploitant en cas de perte ou de vol, où il sera **obligatoire**.

Tout titre chargé est strictement personnel, incessible et intransmissible (sauf les titres de transport correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire).

Article 3 - PAIEMENT SECURISE

Le paiement sécurisé Internet par Carte Bancaire est effectué par le CIC. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement instantané. Les commandes confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le prélèvement bancaire sera alors effectué au moment de l'envoi du justificatif de confirmation de commande.

Article 4 - MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet que si le client s'est clairement identifié :

- soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel,
- soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Ensuite, le déroulement de la commande est réalisé par une série de saisies de données sur pages écrans successives.

Pour finaliser la commande, le client doit accepter les présentes conditions.

Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du Code civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT confirmera au client sa commande par un courriel. Cette information de prise en compte contiendra un récapitulatif de tous les produits dont le client aura confirmé la commande.

S'il s'agit de forfaits 4 heures ou 1 jour, le client retirera ses forfaits de ski + assurance éventuelle aux caisses des remontées mécaniques de SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT (centre station).

Le retrait des forfaits de ski en caisse est possible dès la veille de leur premier jour de validité, à condition qu'un délai de 24h entre la commande et le retrait soit enregistré, en tenant compte des horaires d'ouverture des caisses des remontées mécaniques.

Les réductions ou gratuités ne sont accordées que sur présentation, aux points de vente, au moment du retrait ou de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. La gratuité du produit ne dispense pas de l'achat du support (1,5 € par support).

Pour toute commande de forfaits de plus de 1 jour, le client aura la possibilité de retirer ses forfaits de ski aux caisses des remontées mécaniques de SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT (cf. paragraphe précédent) ou de demander un envoi des forfaits de ski à domicile (envoi par la Poste - 3,00 € de port et frais de dossier à la charge du client), sous réserve que la commande de forfaits parvienne à SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT au plus tard le quinzième jour (pour l'étranger Zone 1 et les DOM-TOM) et le dixième jour (pour la France métropolitaine) avant le jour d'arrivée du client en station. A défaut de respecter ces délais, le client ne pourra recevoir sa commande à domicile.

Attention : Pour les forfaits de 3 jours et plus, une photo est obligatoire. La photo de l'utilisateur de forfait est à télécharger, sur le site de vente en ligne, au moment de l'achat du titre concerné.

Toute commande vaut acceptation de la description des services, des tarifs et des conditions d'accès aux services.

Article 5 - MODALITES DE RECHARGEMENT EN LIGNE

Les forfaits de ski dits « mains-libres » sont édités sur des supports « carte à puce » permettant de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques. Ils sont mis en vente par le biais du site Internet de l'Exploitant.

Pour les personnes étant déjà en possession forfait de ski dit « mains-libres », il est précisé que ce support « carte à puce » est rechargeable à distance par le biais du site Internet de l'Exploitant www.saintefoy-ski.com, en mentionnant le numéro WTP inscrit sur le support.

Le rechargement d'un forfait de ski « mains-libres » à tarif réduit, nécessitant un justificatif, est possible. Le justificatif est obligatoire et devra pouvoir être présenté en cas de contrôle du forfait sur les pistes. La non présentation du justificatif valide pour le forfait présenté sera passible des poursuites judiciaires et/ou indemnités (voir détail ci-après).

Le rechargement d'un forfait de ski « mains-libres » saison est uniquement possible sur un support « carte à puce » imprimé avec photo de l'utilisateur suite à un premier achat de forfait de ski « mains-libres » saison. Il en est de même pour les forfaits de ski de plus de 2 jours, nominatifs, nécessitant une photo.

Les caractéristiques des différents forfaits de ski « mains-libres » proposés à la vente ou au rechargement (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées sur le site Internet de l'Exploitant.

Article 6 - TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT

Les prix indiqués sur le site Internet sont des prix T.T.C. en Euros tenant compte de la T.V.A. en vigueur au jour de la commande.

Pour un premier achat, le coût du support « mains-libres » sera facturé à hauteur de 1,50 € par support commandé.

Les frais de port et de dossier pris en charge en sus de la commande s'élèvent, pour toute commande, à 3,00 €.

SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT se réserve le droit de modifier ses tarifs et la définition des catégories ouvrant droit aux réductions et/ou aux conditions privilégiées à tout moment et sans préavis. SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT se réserve en outre le droit de modifier et/ou de supprimer tout ou partie des offres et des conditions d'accès aux offres à tout moment. Les tarifs et conditions applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par le client.

Les produits et/ou services commandés demeurent la propriété de SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT jusqu'au paiement intégral du prix.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euro par carte bancaire à distance.

Toute commande ne sera définitive et validée qu'à partir du moment où le paiement aura été accepté par le CIC et l'envoi du mail confirmant la validation de la commande réceptionné. Le mail confirmant la validation de la commande et du paiement constitue la preuve de l'ensemble des transactions passées entre SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT et ses clients.

A aucun moment, SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

Article 7 - ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE PAR SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur Internet et confirmée par le client, SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT accuse réception de cette commande par un courriel. (A conserver impérativement par le client ainsi que le récapitulatif de commande).

Les données enregistrées par SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT et par le système de paiement sécurisé constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT et les clients. **Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté lors de toute réclamation.**

Article 8 - VENTES FLASH ET OFFRES PROMOTIONNELLES

Les ventes flash et offres promotionnelles sont soumises à conditions et sont non cumulables avec d'autres offres promotionnelles.

Les ventes flash et offres promotionnelles concernent la vente de forfaits « mains-libres » en ligne uniquement, selon un calendrier défini, calendrier disponible sur le site Internet de SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT www.saintefoy-ski.com. Sont concernés par les ventes flash et les offres promotionnelles, les forfaits de ski adulte et enfant pour la saison d'hiver 2017/2018 (*quantité limitée de forfaits*).

Les forfaits flash et offres promotionnelles sont valables selon la date spécifiée et uniquement pendant la saison d'hiver 2017/2018, selon ouverture de la station indiquée sur le site Internet www.saintefoy-ski.com. Les forfaits flash ou offres promotionnelles doivent obligatoirement être achetés via le site Internet www.saintefoy-ski.com. Aucun remboursement ou échange n'est possible.

Pour les forfaits flash et offres promotionnelles, aucune réduction supplémentaire ou remboursement ne sera accordé en cas d'ouverture partielle du domaine. Pour les autres titres, les

conditions de vente de la société des remontées mécaniques SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT s'appliquent.

Article 9 - MODIFICATION ou ANNULATION DE COMMANDE

Les demandes de modification ou d'annulation ne concernent pas les ventes flash ou offres promotionnelles qui ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Toute demande de modification ou d'annulation d'une commande autre que les ventes flash ou offres promotionnelles doit être adressée à SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT - Service Billetterie – Internet par lettre ou e-mail **au plus tard 7 jours** avant le début de validité du titre (cachet de la poste faisant foi) :

- Adresse email : contact.saintefoy@loisirs-solutions.com
- Adresse postale : SAINTE FOY TARENTEISE LOISIRS DEVELOPPEMENT
Bonconseil
73640 SAINTE FOY TARENTEISE - FRANCE

Article 10 - RETRACTATION

En application de l'article L 121-20-4 du Code de la consommation, la vente des forfaits de ski en ligne n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

Article 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site Internet, qui sont propriété de l'Exploitant, demeure la propriété intellectuelle exclusive de ce dernier.

Toute reproduction d'un élément dudit site ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement interdits, sauf autorisation expresse et préalable de l'Exploitant.

Article 12. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage à la norme de sécurité SSL et SET.

Les traitements de données personnelles tirés de la vente sur ces sites Internet ont été régulièrement déclarés auprès de la CNIL. Les informations que les Clients communiquent sur les sites permettent à l'Exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur les sites.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés, l'Exploitant informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

Article 13. ARCHIVAGE

L'archivage des commandes est effectué par l'Exploitant conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

Article 14. TRADUCTION - LOI APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions particulières seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions particulières est la seule à faire foi.

En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions particulières, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions particulières sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les tribunaux compétents.

SAISON 2017 / 2018

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET D'UTILISATIONS DES TITRES DE TRANSPORT SUR LES REMONTEES MECANIQUES

SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT

R.C.S 534 985 338 CHAMBERY

Société par actions simplifiées à associé unique, au capital de 50 000,00 €

Siège social : Bonconseil 73640 Sainte Foy Tarentaise

N° Tel : 04 79 06 95 15 – contact.saintefoy@loisirs-solutions.com

N° TVA Intracommunautaire : FR 40 5349853385

Responsabilité professionnelle souscrite auprès de :

ALLIANZ - Stéphane Gaucher , agent général Ocam, 72, rue cassiopée 74 650 CHAVANOD

RC mandataire N° 46.288.914 - Multirisques N°48.523.145

Exploitant le domaine skiable de Sainte-Foy-Tarentaise

Ci-après dénommées individuellement l'« Exploitant ».

Article 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent, pour la saison en cours, à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) » ou « Forfaits de ski mains-libres ») vendus par l'Exploitant et donnant l'accès au domaine skiable de : Sainte-Foy-Tarentaise.

Les présentes conditions générales sont applicables pour tous les Titres vendus par l'Exploitant en caisse ou via le site de vente / rechargement en ligne www.saintefoy-ski.com et sont valables sur la saison d'hiver en cours.

Le Forfait de ski « mains-libres » est composé d'un support payant sur lequel est encodé un titre de transport.

Chaque émission de Titre de transport donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figurent la catégorie de clientèle, son numéro de carte, son tarif et l'assurance (si le client en a souscrit une auprès de l'exploitant). **Il est demandé au titulaire d'un titre de transport de conserver ce justificatif de vente sur lui, afin de pouvoir le présenter à l'exploitant en cas de perte, de vol, de secours, de contrôle, d'assurance etc. où il sera obligatoire.**

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre implique la connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Article 2. LES SUPPORTS DES TITRES

En fonction de la catégorie et de la durée du Titre concerné, ce dernier est délivré soit sur un support jetable non réencodable, soit sur une carte à puce rechargeable dénommée « mains-libres » permettant de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques.

Les forfaits à partir de trois jours sont obligatoires sur support « mains-libres » rechargeable payant (1,5 € en supplément, lors du premier achat).

A noter : pour les forfaits de ski mains-libres achetés en ligne sur le site Internet : www.saintefoy-ski.com, le titre est obligatoirement servi sur carte à puce rechargeable, quelque soit la durée.

Les supports « mains-libres » incorporent une puce sur laquelle est encodé le Titre permettant l'accès au domaine skiable visé ci-avant.

Les supports « mains-libres » dit réencodables sont rechargeables et réutilisables une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de 3 années. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support, elle consiste en la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux.

Les forfaits dont la durée est supérieure à la durée la plus courte proposée (forfait 4h) sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles

LES FORFAITS DOIVENT ETRE PRESENTES A TOUT CONTROLE ET L'UTILISATEUR DOIT POUVOIR JUSTIFIER DE SON IDENTITE.

- Le forfait de ski « mains-libres » donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service, du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité.
- Le forfait de ski « mains-libres » doit être conservé par son titulaire durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout agent assermenté de l'Exploitant qui est en droit de le lui demander.
- La validité du titre de transport est strictement conditionnée par le respect de ces règles d'utilisation.
- L'obtention de tout Titre de transport à tarif particulier (offert, réduit, enfant, senior, etc.) est strictement soumise à la présentation d'un justificatif.
- Il appartient à l'Acheteur de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes avant tout achat. Le personnel en caisse ne pourra être tenu responsable du choix après l'achat du Titre.
- Le client doit se présenter aux bornes muni d'un seul et unique Titre. La Société exploitante ne saurait être tenu responsable du déclenchement simultané de plusieurs titres détenus par un même porteur.

Article 3. LA PHOTOGRAPHIE DU TITULAIRE

Tout forfait de ski « mains-libres » séjour, d'une durée supérieure à 2 jours n'est valable que muni d'une photographie récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef de son titulaire.

Cette photographie sera conservée par l'Exploitant dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sauf opposition de la part du titulaire. (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

Article 4. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1. TARIFS DES TITRES

L'ensemble des tarifs publics de vente des Titres et des supports sont affichés aux points de vente de l'Exploitant et sur le site internet www.saintefoy-tarentaise.com. Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi qu'à l'Office de tourisme de Sainte Foy Tarentaise. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises, hors assurance et coût du support « mains-libres ».

Le coût du support « mains-libres » est fixé à 1,50 € et est obligatoire lors de tout premier achat, pour les titres supérieurs à 2 jours.

Des réductions ou gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente. Ces gratuités ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires.

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du titulaire à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du Titre à délivrer.

Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

L'accès à toute remontée mécanique nécessite le port, dans les conditions sus citées, d'un titre de transport, **inclusivement pour les catégories bénéficiant d'une gratuité.**

4.2. ASSURANCE SKI

4.2.1 A LA JOURNEE – CARRE NEIGE & CARRE NEIGE INTEGRAL ANNULATION

Contrat N°S07022501

1. Secours et évacuation.
2. Rembourse les forfaits de remontées mécaniques et les cours de ski non utilisés (selon des conditions particulières).
3. - Rembourse les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation en complément des organismes de santé obligatoires ;
- Garantie défense juridique, recours ;
- Bris de skis.
4. Rapatriement.
5. Pour le Carré Neige Intégral Annulation uniquement : ce produit bénéficie des garanties annulation (en amont du séjour) ET des garanties intégrales du Carré Neige (pendant le séjour).

4.2.2 SEJOUR FAMILLE – CARRE NEIGE SEJOUR TRIBU-FAMILLE & CARRE NEIGE INTEGRAL ANNULATION SEJOUR TRIBU-FAMILLE

Contrat N°S07022501

Annulation proposée à partir de 6 jours, pour tous les membres composant le pack Famille, selon conditions d'application du Pack Famille. Les couvertures d'assurance sont les mêmes que celles stipulées ci-avant pour les Carré Neige & Carré Neige Intégral Annulation, à la journée.

Ces produits sont proposés par DIOT MONTAGNE ASSURANCE – Carré Neige BP19 73704 Bourg St Maurice Cedex. La durée d'assurance est la même que la durée de validité du titre de transport.

Document non contractuel, les dépliants reprenant les conditions générales du contrat et un formulaire de déclaration d'accident sont à disposition aux caisses des remontées mécaniques sur simple demande.

4.3. MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un Titre donnera lieu à paiement du tarif correspondant. En caisse, ces règlements sont effectués en devises EUROS, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de l'Exploitant, soit en espèces, soit par carte bancaire acceptée par l'Exploitant, soit par chèques-vacances ANCV.

Tout Titre délivré et réglé donne lieu à la remise d'un justificatif de vente qui doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toute demande / réclamation.

Article 5. CONDITIONS D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT

L'utilisateur doit être porteur de son titre de transport durant tout le trajet de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée.

Ce titre de transport donne droit, pendant sa période de validité, à la circulation sur les remontées mécaniques en service du domaine skiable.

Les horaires d'utilisation des forfaits correspondent aux horaires d'ouverture du domaine skiable. Le dernier départ autorisé à chaque remontée mécanique est antérieur à l'heure de fermeture pour tenir compte des temps de trajet et des temps de retour station. Ces horaires sont affichés au départ de chaque remontée mécanique ainsi que sur le bulletin du domaine skiable affiché aux points de vente.

Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande de l'exploitant. L'absence de titre de transport, l'usage détourné d'un titre de transport ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté sont passibles du versement d'une indemnité forfaitaire dont le montant est fixé à 5 (CINQ) fois la valeur du titre tarif normal journalier, augmenté le cas échéant de frais de dossier, dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur (Articles L342-15, R342-19 et R342-20 du Code du Tourisme et Articles 529-3 et suivant du Code de procédure pénale). La falsification d'un titre de transport ou l'utilisation d'un titre falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que de dommages et intérêts. Outre l'indemnité forfaitaire ou les poursuites judiciaires ci-avant, les agents assermentés de l'Exploitant procéderont au retrait immédiat de tout forfait nominatif ou personnalisé (nom, photo, réduction tarifaire spécifique...) ne correspondant pas à son titulaire en vue de le remettre à ce dernier.

En cas de refus ou d'impossibilité du contrevenant à justifier son identité, le contrôleur assermenté en rendra compte à tout officier de police judiciaire (police nationale ou gendarmerie) territorialement compétent et habilité à ordonner cette justification sur le champ.

Le forfait peut être annulé, sans aucun dédommagement, et à tout moment, par un agent de l'Exploitant et/ou par la direction pour mauvaise conduite ou trouble provoqué par le porteur.

En cas de fraude relevée par un contrôleur assermenté, les informations recueillies pour l'établissement du procès-verbal feront l'objet d'un traitement informatique afin d'en assurer le suivi. Ces données sont destinées uniquement à l'exploitant. Conformément à la Loi Information et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004 n°78-17, le titulaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante :

SFTLD

Bonconseil

73640 Sainte-Foy-Tarentaise

Responsable du traitement : Sainte Foy Tarentaise Loisirs Développement

Finalités du traitement : Suivi des infractions

Article 6. INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DES REMONTEES MECANIQUES

Seul un arrêt complet de plus d'une demi-journée de l'ensemble des appareils de remontées mécaniques du domaine skiable de Sainte-Foy-Tarentaise peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le titulaire d'un Titre, sur présentation dudit Titre et l'établissement d'une fiche de demande de dédommagement délivrée par les points de vente de l'Exploitant.

Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par leur titulaire aux points de vente de l'Exploitant peuvent donner lieu à dédommagement.

Ce dédommagement peut prendre l'une des formes suivantes, au choix du titulaire du Titre :

- soit une prolongation immédiate de la durée de validité de son Titre.
- soit l'obtention d'un avoir en journée(s) de Titre à utiliser avant la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (n+1). Dans ce cas, le Titre délivré sera obligatoirement nominatif et émis au nom du titulaire.
- soit un dédommagement différé basé sur le prix moyen de la journée de ski du Titre acheté (exemple sur un 6J, Tarif 6J/6), proportionné à la durée d'interruption du service des remontées mécaniques.

Pour l'octroi des conditions de dédommagement ci-dessus stipulées, les pièces justificatives accompagnées de la demande de dédommagement doivent être déposées aux points de vente de l'Exploitant par le titulaire du Titre dans les deux (2) mois suivant l'interruption des remontées mécaniques.

Article 7. PERTE OU VOL D'UN TITRE - REMBOURSEMENT

Pour tout type de forfaits, en cas de perte ou de vol, le titulaire doit en formuler la déclaration au bureau central des remontées mécaniques où les informations nécessaires suivantes seront recensées : numéro du support ou justificatif de vente. Sous réserve des vérifications d'usage, du paiement des frais de traitement (10€) et du nouveau support (1,50€) un duplicata sera remis au titulaire pour la durée restant à courir. Le forfait déclaré perdu ou volé sera alors bloqué définitivement et ne sera plus valide.

Les Titres retrouvés sont recueillis au bureau des remontées mécaniques (Tél. : 04.79.06.95.15).

Tout Titre qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit Titre.

Il est porté à la connaissance des titulaires du Titre de la possibilité de couverture de ce risque par des Compagnies d'assurances spécifiques. Tous renseignements à cet effet sont à demander aux points de vente des Exploitants.

Dans le cas où les Titres délivrés n'auraient pas été utilisés, ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés.

Article 8. RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à l'Exploitant dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante :

SFTLD
Bonconseil
73640 Sainte Foy Tarentaise

A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel. L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Article 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le titulaire d'un Titre n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'Exploitant.

Article 10. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'Exploitant pour la délivrance du Titre est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du Titre ne pourra intervenir.

Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des Titres. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

Certaines données (adresse postale, e-mail, tél) pourront également être demandées aux titulaires de Titres par l'Exploitant, pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21/06/2004.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'Exploitant.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le titulaire d'un Titre (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique ou à l'envoi d'offres commerciales) auprès de l'Exploitant, en écrivant à l'adresse suivante :

SFTLD
Bonconseil
73640 Sainte Foy Tarentaise

Responsable du traitement : l'Exploitant.

Finalités du traitement : Billetterie et gestion commerciale.

En application de l'article 90 du décret n°2007-451 du 25/03/2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Déclaration CNIL sous le numéro 1633300 en date du 22/11/2012 à CNIL 8 rue Vivienne CS30223 75083 Paris Cedex.

Article 11. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les tribunaux compétents.